



Direction De l'Aéronautique Civile

N° 1890 DAC/DPEL/2020

Rabat, le 22 JUIN 2020

Mesdames/ Messieurs les Dirigeants responsables des compagnies Aériennes
Mesdames/Messieurs les Dirigeants Responsables des Organismes de Formation
Mesdames/Messieurs les Dirigeants Responsables des Aéroclubs

Objet : Reprise de la formation en classe et précautions sanitaires contre COVID-19.

Mesdames/ Messieurs,

En vue de la préparation de la levée graduelle des mesures de confinement liées à la pandémie Covid-19, et en prenant en considération les prescriptions émises par le ministère de la santé, j'ai l'honneur de vous informer que la reprise de la formation en présentiel est autorisée à partir de la date de la levée officielle de confinement sanitaire à condition de respecter les mesures suivantes :

- Limiter le nombre des stagiaires par classe toute en respectant une distance d'autres moins un (1) mètre.
- Exiger le port obligatoire des masqués au sein des locaux et des classes ;
- Mesurer les températures des stagiaires et du personnel avant leurs accès à l'organisme ;
- Opter pour une formation combinée/mixte si la nature du cours le permet ;
- Opter pour les réunions virtuelles entre le personnel pédagogique de l'organisme ;
- Equiper les organismes, en permanence, par les solutions hydro alcooliques, savon liquide et des serviettes jetables ;
- Stériliser les locaux avant et après chaque passage des stagiaires et nettoyer/désinfecter régulièrement les locaux sanitaires ;
- Stériliser les différentes installations avant et après utilisation : Tables, chaises, bureaux, télécommandes, outillage, matériels pour travaux pratiques, aéronefs, véhicules et tout autre objet utilisé en commun ;
- Aérer fréquemment les locaux ;
- Limiter l'échange des documents physiques ;
- Limiter la circulation des stagiaires/personnel hors des bureaux et des classes ;



Direction De l'Aéronautique Civile

- Ne pas autoriser les personnes qui présentent des symptômes du Covid-19 de se présenter à l'organisme (Toux, fièvre, essoufflement, ...);
- Sensibiliser le personnel et les stagiaires aux précautions à prendre, notamment en ce qui concerne : le lavage régulier des mains, le non partage des affaires de travail et personnelles avec les autres, information de l'organisme en cas de fièvre, toux ou essoufflement ;
- Limiter les échanges non nécessaires entre es stagiaires et le personnel ;
- Dispenser une formation/information aux stagiaires/personnel, avant la reprise des cours, qui vise à sensibiliser sur les gestes barrières et les précautions à prendre pour la limitation de la propagation du Covid19.

Sur la base de ce qui a été cité ci-dessus, les organismes de formation, les exploitants et les Aéroclubs sont invités à créer leur propre protocole qui vise la protection contre la propagation de Covid19, afin de garantir des conditions de santé et de sécurité aux stagiaires et au personnel.

Veillez agréer, Mesdames/Messieurs, l'expression de mes meilleures salutations.


Mohamed El Khalid
Director General of Civil Aviation
Direction Générale de l'Aviation Civile
Direction de l'Aéronautique Civile